



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 25 avril 2025 à 9h
Salle de réunion de la CCEV à Valençay

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-cinq avril, à neuf heures, les membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle de réunion de la CCEV à Valençay sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 18 avril 2025

En exercice : 20

Quorum : 11

12 puis 12 membres du bureau étaient présents : Mme Annick BROSSIER, M. Gérard SAUGET, M. Gilles BRANCHOUX, M. Bruno TAILLANDIER, M. Jean AUFRERE, M. Georges BIDEAUX, Mme Christiane HUOT, M. Philippe KOCHER, Mme Dominique PINON (*arrivée en séance à 9h28, à l'issue de la présentation du dispositif Guid'Asso*), M. Francis JOURDAIN, M. Guy LEVEQUE, Mme Chantal GODART, M. Michel BRUNET

Étaient absents/excusés : M. Alain REUILLON, M. Alain POURNIN, M. Patrick GARGAUD, M. Claude DOUCET, M. Joël RETY, M. Jean-Charles GUILLET, M. Jean-Paul BECCAVIN

Secrétaire de séance : M. Gérard SAUGET

Participaient également : M. Hugo TOUSSAINT de la Ligue de l'Enseignement de l'Indre au cours de la présentation du dispositif Guid'Asso, Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Présentation du Guid'Asso par la Ligue de l'Enseignement de l'Indre

0. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
1. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2025
2. Aides économiques de la CCEV (boulangerie PAVARD à Lye)
3. Demandes de subventions d'organismes divers
4. Révision de l'accord local pour la répartition des sièges au sein du conseil communautaire
5. Détermination du prix de vente des logements de Heugnes et Jeu-Maloches
6. Résultat de la consultation pour les PCS/PICS
7. Commande groupée pour les mesures de radon
8. Questions diverses (réalisation d'un schéma directeur pour le développement des pistes cyclables, référent Laïcité mutualisé, mise en place d'un DATI à titre expérimental, téléphonie mobile : signalements des zones blanches, bilan des boutiques éphémères de la ressourcerie, etc.)

La Présidente remercie M. Hugo TOUSSAINT de la Ligue de l'Enseignement de l'Indre de sa présence et l'invite à présenter le dispositif GUID'ASSO.



Guid'Asso
Réseau national d'appui

Fruit d'un travail de co- construction

Fruit d'un travail de co-construction entre les services de l'État et Le Mouvement Associatif, Guid'Asso porte un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations loi 1901 ou de droit local d'Alsace-Moselle.

Ce réseau est composé de **structures locales** diverses (associations, institutions, mairies, etc.) qui **accueillent, orientent, informent et accompagnent** toute personne désireuse de s'informer ou investir dans la vie associative - **bénévoles, dirigeants associatifs, porteurs de projet, collectivités** - quels que soient le domaine d'intervention et le territoire d'implantation.

Le service proposé dans ce cadre est accessible à toute-s, sans condition, selon le **principe d'universalité**

Pour en savoir plus : www.associations.gouv.fr

Animation du réseau

Guid'Asso est co-animé par les services de l'État et des partenaires associatifs, à chaque échelon territorial :

Au niveau régional

Délégué.e régional.e à la vie associative

Agent de l'État, rattaché à la Délégation régionale académique de la jeunesse, de l'engagement et du sport (Drajes), chargé d'observer, coordonner et soutenir le développement de la vie associative à l'échelle régionale.



VA Centre-Val de Loire : Adeline MORICONI
adeline.moriconi@ac-orleans-tours.fr
02 36 47 72 02 / 06 02 10 40 89

Le Mouvement Associatif

Composé de plusieurs têtes de réseaux associatives, Le Mouvement associatif est le porte-parole des associations au niveau régional. Ses actions sont notamment tournées vers l'accompagnement et la formation des acteurs associatifs.



VA Centre-Val de Loire : Gaëlle PAYET
gpayet@lemouvementassociatif.org
02 38 68 02 36



Au niveau départemental

Dé légué départemental à la vie associative

Agent de l'État, rattaché au Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport (Sdjes), chargé d'animer et de coordonner le développement de la vie associative sur son département.



Chargée de mission Indre : Clarisse Chalon
clarisse.chalon@ac-orleans-tours.fr

02 36 27 61 13

Partenaire associatif local

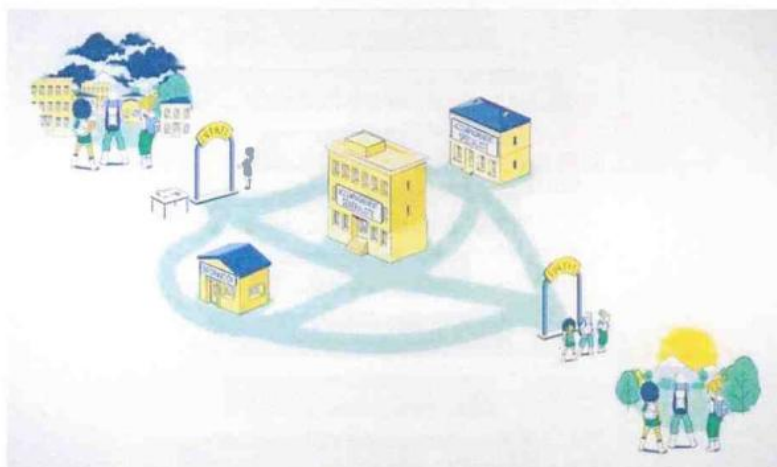
Association désignée pour trois ans via un appel à manifestation d'intérêt pour co-animer le réseau d'appui à la vie associative aux côtés du DDVA



Ligue de l'Enseignement : Hugo Toussaint
hugo.toussaint@laligue36.fr

06 03 33 24 86

Organisation du réseau



Retrouvez une présentation du réseau en animation graphique sur : www.associations.gouv.fr

4 missions > 4 marques



Guid'Asso
Orientation

- Oriente les associations ou les porteurs de projets vers le bon interlocuteur (informateur ou accompagnateur)



Guid'Asso
Information

- Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative; explique les démarches essentielles; oriente vers un accompagnateur si besoin



Guid'Asso
Accompagnement généraliste

- Accompagne les associations de tous secteurs, sur tous sujets, après évaluation de leur besoins (conseils et suivi adaptés)



Guid'Asso
Accompagnement spécialisé

- Accompagne les associations sur un secteur d'activité particulier sur une thématique (conseils et suivi adaptés)

Plus-values du réseau



Pour les structures labellisées

Visibilité & reconnaissance

Interconnaissance

Kit de communication

Formations

Echanges de pratiques

Boîte à outils

Soutien technique & pédagogique

Veille d'informations

Appui financier
(Accompagnateurs généralistes)



Pour les bénéficiaires

Proximité de l'accueil

Cartographie des acteurs

Accès gratuit

Orientation vers le bon interlocuteur & fluidité des parcours

Informations actualisées

Accompagnement personnalisé

Fiches pratiques et outils

Montée en compétences



Guid'Asso

Orientation

Quel rôle ?

- Accueillir les bénévoles et porteurs de projets associatifs
- Connaître les autres membres du réseau et les partenaires extérieurs
- Orienter les demandeurs vers le bon interlocuteur (Informateur ou Accompagnateur)
- Communiquer et promouvoir les réseaux d'appui

Quels pré-requis

- Souhait de soutenir la vie associative de son territoire

Qui peut demander la labellisation ?

- Les structures de proximité bien identifiées par leur(s) public(s).
- *Par exemple : une mairie, une Maison France Services, le service « vie étudiante » d'une université, etc.*

Les moyens à mobiliser

- Une, ou plusieurs, personne(s) référente(s)
- Des modalités adaptées d'accueil et de contact avec les usagers

Comment déposer une demande pour devenir Guid'Asso Orientation ?

1. Lire attentivement la charte du réseau disponible [ICI](#)
2. Prendre contact avec les co-animateurs du réseau sur le département de l'Indre
➤ Carole Labrune : carole.labrune@ac-orleans-tours.fr
02 36 27 61 13
➤ Hugo Toussaint Ligue de l'Enseignement: hugo.toussaint@laliguedelenseignement36.fr
06 03 33 24 86
3. Remplir une demande en ligne « orientation » sur le site Démarches Simplifiée [ICI](#)



Guid'Asso

Information

Quel rôle ?

- Accueillir les bénévoles et porteurs de projets associatifs (permanence physique/téléphonique/numérique)
- Apporter une information adaptée à la demande ou au besoin sur les essentiels de la vie associative
- Expliquer les principales démarches administratives
- Mettre à disposition une documentation de base actualisée et faire connaître les outils existants
- Orienter le demandeur vers un autre interlocuteur selon le besoin

Quels pré-requis ?

- Souhait d'offrir un premier niveau d'appui et d'information aux associations de son territoire

Qui peut demander la labellisation ?

- Les structures ancrées dans leur environnement local
- *Par exemple : un centre social, un espace de vie sociale, le service « vie associative » d'une collectivité, etc.*

Les moyens à mobiliser

- Une, ou plusieurs, personne(s) référente(s)
- Un lieu d'accueil visible et accessible, ouvert à l'ensemble des secteurs associatifs, a minima 2 demi-journées par semaine
- Ordinateur connecté et scanner accessibles

Comment déposer une demande pour devenir Guid'Asso Information ?

1. Lire attentivement la charte du réseau [ICI](#) et le cadre de référence [ICI](#) de la mission « information »
2. Prendre contact avec les co-animateurs du réseau sur le département de l'Indre
➤ Clarisse Chalon : clarisse.chalon@ac-orleans-tours.fr
02 36 27 61 09
➤ Hugo Toussaint Ligue de l'Enseignement: hugo.toussaint@laligue36.fr
06 03 33 24 86
3. Remplir une demande en ligne « Information » sur le site Démarches Simplifiée [ICI](#)

Un réseau d'acteurs labellisés

Labellisation par le Délégué Départemental à la Vie Associative (ou Délégué Régional le cas échéant), après avis du comité stratégique départemental (ou régional) ➔ signature d'une charte et d'une convention

4 missions complémentaires pour appuyer les associations ➔ 4 labels Guid'Asso



M. Hugo TOUSSAINT précise que la plupart du temps, le secrétariat des mairies réalise déjà le 1^{er} niveau d'information « Orientation ». Si les communes en font la demande, cette labellisation permet la reconnaissance de l'action des communes auprès de leurs associations.

Arrivée en séance de Mme Dominique PINON

Dossier n°1 : Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 11 mars 2025

DB2025_049

La Présidente demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du bureau communautaire du 11 mars 2025 qui leur a été adressé le 18 avril 2025.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, en l'absence de remarque, et à l'unanimité des délégués votants, les membres absents lors de la séance du 11 mars 2025 ne prenant pas part au vote, le bureau communautaire approuve le procès-verbal du bureau communautaire du 11 mars 2025 tel que présenté.

Dossier n°2 : Fonds Partenarial Economie de Proximité : demande de subvention de la SARL MAISON PAVARD à Lye représentée par M. et Mme Benoît et Sabrina PAVARD

DB2025_050

Pour poursuivre le développement de leur boulangerie à Lye reprise en août 2023 et améliorer l'outil de travail, M. et Mme Benoît et Sabrina PAVARD, gérants de la SARL MAISON PAVARD, souhaitent investir dans un équipement de climatisation. Ils ont adressé une lettre d'intention à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay pour solliciter une possible aide financière afin de soutenir ce projet. Un devis d'un montant de 3 416 euros HT a été établi pour cet équipement. Sous réserve d'un dossier complet déposé sur le portail régional « Nosaidesenligne » pour examen et validation, cet investissement est éligible à une aide à un taux de 20 % et peut s'élever à 683 €. Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la Région et la CCEV, cette subvention, inférieure à 5 000 €, sera intégralement prise en charge par la CCEV.

Il convient de statuer sur ce dossier.

Pour : 0

Contre : 12

Abstention : 1

La Présidente indique qu'il s'agit avant tout d'un équipement de confort. On n'est pas dans le développement économique pur. Or, le fonds d'aide a été créé pour « *favoriser l'installation et le développement d'entreprises sur le territoire concourant à la création d'emplois durables* » (extrait du règlement).

M. Gérard SAUGET : si on approuve ce type d'investissement, on créera un précédent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la convention signée avec la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre du Fonds Partenarial Economie de Proximité,

Vu la délibération n°DCC2023_67 du 15 mai 2023 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire pour l'attribution des aides aux entreprises,

Vu le projet présenté,

Considérant que l'objet des investissements ne permet ni le développement de l'activité, ni celui de l'emploi,

Considérant que l'objet des investissements relève principalement d'un équipement de confort,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, M. Francis JOURDAIN s'abstenant, le bureau communautaire :

- ✓ Refuse l'attribution d'une subvention de 683 € à la SARL MAISON PAVARD, représentée par M. et Mme Benoît et Sabrina PAVARD pour un équipement de climatisation,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°3 : Demandes de subventions d'organismes divers

La Présidente présente les différentes demandes de subvention et de participations au titre de 2025 :
(voir pages 7 et 8)

Association des Amis du Musée de l'Automobile

M. Michel BRUNET : l'association augmente tous les ans de 500 €. Ça commence à faire beaucoup.

Le bureau valide la proposition d'une subvention de 3 500 €, comme en 2024.

Association des Amis de Benjamin Rabier

M. Francis JOURDAIN : on constate de gros écarts entre les demandes. Pour en faciliter la gestion et être plus équitable, M. Francis JOURDAIN propose de donner un pourcentage du budget des associations. Pour cette association par exemple, les 700 € demandés représentent près de 10% du budget, alors même que des questions se posent sur son efficience en termes d'animation du territoire.

M. Jean AUFRERE répond qu'il faut aussi tenir compte du projet en lui-même.

Fête des Tracteurs à Pellevoisin

M. Gérard SAUGET : le Syndicat d'Initiative de Pellevoisin n'a pas déposé de demande de subvention cette année alors que la Fête des Tracteurs aura bien lieu. En effet, en 2024, cette subvention avait fait l'objet d'une polémique, considérant que cette fête ne remplissait pas le critère des trois communes concernées.

M. Philippe KOCHER : le critère est clair : pour être soutenue, une manifestation doit concerner trois communes au moins. C'était aussi le cas de la manifestation sur le judo organisée à Ecueillé tous les deux ans.

Plusieurs élus indiquent que cette manifestation est importante pour le territoire. Elle contribue à son attractivité.

La Présidente indique que si la CCEV finance cette association alors que le critère des trois communes n'est pas respecté, il faudra assumer le fait de recevoir de nouvelles demandes et qu'il faudra alors peut-être les financer.

Article 6558 Participations selon conventions en cours

	Versé 2023	Accordé 2024	Versé 2024	Demande 2025	Montant proposé par le bureau	Commentaires
Développement économique						
Mission Locale Jeunes	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	8 700,00 €	3 600,00 €	
Initiative Indre - Convention	15 244,00 €	- €	7 622,00 €	7 622,00 €	7 622,00 €	
Initiative Indre - Cap'Jeunes	2 000,00 €	2 059,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Initiative Indre - Cap'Agri	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Autres						
FOL 36 - Animateur local	26 466,70 €	27 500,00 €	24 090,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	Montant ajusté au réalisé
COS du personnel	9 505,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €	11 992,00 €	11 992,00 €	Montant ajusté aux effectifs
Syndicat Départemental des Transports Scolaires	430,00 €	- €	- €	- €	- €	
SDEI 36 - Cotisation SIG	1 743,57 €	1 750,00 €	1 760,87 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Montant ajusté à la demande
SMVTTAV - Train touristique	89 369,55 €	84 981,43 €	84 981,43 €	86 541,72 €	86 541,72 €	Déjà voté le 14/04/2025
SM Pays de Valençay en Berry - SCOT	3 483,16 €	10 200,00 €	10 283,76 €	1 400,00 €	1 400,00 €	0,12 € par hab. en 2025
SM Pays de Valençay en Berry - RGPD	2 500,00 €	2 500,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	
SM Pays de Valençay en Berry - Tourisme	- €	- €	- €			Prévu art. 65738 : 155 600 €
SMRIP 36 - Fonctionnement RIP 36	1 888,35 €	1 821,97 €	1 821,97 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Montant ajusté à la demande
GIP RECIA- Adhésion & contribution option 8	4 460,00 €	4 500,00 €	4 460,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	Montant ajusté à la demande
FIPHFP - Cotisation Handicap 6%	- €	- €	- €			6% de PH dépassé
ATD 36 - VOIRIE	12 161,00 €	12 500,00 €	12 091,50 €	12 500,00 €	12 500,00 €	Montant ajusté à la demande
LA VILLETTE - Culture - adhésion Micro-Folie	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	
CIVAM de Valençay - Part AELB	9 240,00 €	5 000,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	Années 2024 et 2025
TOTAL	183 091,33 €	169 212,40 €	167 111,53 €	181 355,72 €	176 255,72 €	

Inscrit au budget

190 000 €

175 000 €

190 000 €

Article 65748 Subventions

	Versé 2023	Accordé 2024	Versé 2024	Demande 2025	Montant proposé par le bureau	Commentaires
Associations						
Association - Office de Tourisme du Pays de Valençay	65 340,00 €	70 000,00 €	68 640,00 €	?	- €	En attente de la demande
SVV - Syndicat des Vins de Valençay	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	?	Placements bancaires : 87k€ : faire venir les responsables pour une présentation
BIP TV - Télévision Issoudun	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	?	1 000,00 €	Demandé sans montant
AMAV - Amis du Musée de l'Automobile	3 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	4 000,00 €	3 500,00 €	voir commentaires page 6
B. RABIER - Les Amis de Benjamin Rabier	500,00 €	500,00 €	500,00 €	700,00 €	500,00 €	voir commentaires page 6
ASCES - Association Sportive du Collège de Valençay	400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	+ prise en charge bus Rallye des 4 ^{èmes}
CIVAM Valençay et Pays de Bazelle	6 500,00 €		6 500,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	Subvention de fonctionnement hors PSE
VCC - Vélo Club Châtillonnais	450 €	- €				Pas de demande 2025
Mollets de Gâtines	400 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
PLES - Pôle Local d'Economie Solidaire	1 100 €	1 100,00 €	1 100,00 €	2 200,00 €	1 100,00 €	0,20 € par hab. demandés + conv° triennale
Autres						
PACT 2023 - Partenaires Arts en Communes	10 690 €	14 000 €	12 701 €			
PACT 2024 - Partenaires Arts en Communes	- €	39 000 €	26 613 €	27 000 €	27 000,00 €	Solde projets 2024
PACT 2025 - Partenaires Arts en Communes	- €	- €	- €	60 000 €	60 000,00 €	Acompte 2025
INDRE NATATION - Eté - Villentrois	7 500,00 €	7 500 €	- €	7 500 €	- €	En attente de la demande
ECURIE BERRICHONNE - Rallye auto. de l'Indre	- €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000,00 €	Heugnes, Pellevoisin, Villegouin, Selles-sur-Nahon et Frédille
Judo Club d'Ecueillé	- €	- €	2 200 €			
SI Pellevoisin " Fête des Tracteurs "	4 000,00 €	- €	- €	?	2 500,00 €	En attente de la demande
Jeunes Agriculteurs "Terr'Agri"	2 000,00 €	1 000 €	1 000 €	?	?	Pas de demande pour l'instant
Exceptionnelles 2024						
Comité des Fêtes La Vicquoise "Flamme Olympique"		600,00 €	600,00 €			
Comité des Fêtes Valençay "Flamme Olympique"		2 000,00 €	2 000,00 €			
Nouvelles demandes 2025						
6E sens - Lyelliputiennes				4 500,00 €	3 000,00 €	Programmation annuelle + Lye, Valençay, Villentrois voir commentaires page 9
Besoin d'R - collectif Life				2 300,00 €	2 000,00 €	voir commentaires page 9

Ecole Musique Selloise				2 000,00 €	0 €	12 élèves de la CCEV mais la CCEV ne finance plus les écoles de musique
ASTTV - Tennis de table - Valençay				750,00 €	0 €	voir commentaires page 9
Association des producteurs et artisans de notre terroir				1 000,00 €	0 €	voir commentaires page 9
	126 313,68 €	147 300 €	133 454 €	124 850 €	110 500 €	

Inscrit au budget 165 000 € 100 000 € 130 000 €

6^E Sens à Lye, Villentrois et Valençay

M. Michel BRUNET : c'est un gros montant qui est demandé.

La Présidente répond que cette association est une émanation des Lyeliputiennes à Lye qui existent depuis plusieurs années. C'est un festival très qualitatif et gratuit qui attire pas mal de spectateurs. Désormais, l'association 6^E Sens propose une programmation à l'année avec des contes, des ateliers, des spectacles, et étend son festival à Valençay et Villentrois.

Le bureau valide la proposition d'une subvention de 3 000 €, Mme Annick BROSSIER et MM. Gilles BRANCHOUX et Bruno TAILLANDIER votant pour une subvention de 4 000 €.

Besoin d'R

M. Michel BRUNET : c'est encore un gros montant.

La Présidente rappelle que l'association débute son activité

ASTTV – Tennis de table de Valençay

Il est rappelé que la CCEV ne finance pas le fonctionnement de ce type d'associations qui sont considérées comme communales.

Association des producteurs et artisans de notre terroir

Les élus du bureau considèrent qu'il s'agit d'une activité commerciale qui aura lieu, qui plus est, exclusivement sur Valençay.

MM. Gilles BRANCHOUX et Bruno TAILLANDIER s'abstiennent.

UCC Grand Prix FENIOUX

M. Philippe KOCHER indique que la CCEV recevra une demande de subvention de 2 000 € pour l'organisation de cette course cycliste qui passera par les communes de Heugnes, Pellevoisin, Selles-sur-Nahon, Frédille et Jeu-Maloches.

La Présidente propose de demander aux organismes bénéficiaires de réaliser le tri de leurs déchets lorsqu'ils organisent des manifestations.

M. Jean AUFRERE ajoute qu'il faudrait également leur imposer d'inviter la CCEV à leur assemblée générale.

Le bureau communautaire approuve ces montants et les modalités de mise en œuvre.

Ces éléments seront soumis à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

Dossier n°4 : Révision de l'accord local pour la répartition des sièges au sein du conseil communautaire

Compte tenu du grand nombre d'absents, la Présidente propose de reporter l'examen de ce dossier à un prochain bureau communautaire. Elle rappelle que le conseil communautaire aura jusqu'au 31 août pour statuer. A défaut, la répartition de droit commun s'appliquera.

Le bureau communautaire approuve le report de l'examen de ce dossier.

Dossier n°5 : Détermination du prix de vente des logements de Heugnes et Jeu-Maloches

La Présidente indique avoir reçu les estimations des deux logements de Heugnes et de celui de Jeu-Maloches.

Adresse	Nestenn 2023	Human Immobilier 2025
HEUGNES – 8 place Saint Martin (62 m²)	Entre 25 k€ et 30 k€	Entre 40 k€ et 45 k€
HEUGNES – 8 bis, place Saint Martin (52 m²)	Entre 30 k€ et 35 k€	Entre 40 k€ et 44 k€
HEUGNES – 1 seul bien	Entre 55 k€ et 65 k€	Entre 80 k€ et 90 k€
JEU-MALOCHES (70 m²)	Entre 30 k€ et 35 k€	Entre 35 k€ et 39 k€

La Présidente précise que pour le logement de Jeu-Maloches, l'état général est très dégradé et l'assainissement doit intégralement être refait. Mme Alice CAILLAT ajoute que ce logement est encore sous convention avec l'Etat jusqu'au 30 juin 2026. Il conviendra donc d'adresser une demande de résiliation au Préfet avant le 31 décembre 2025.

M. Philippe KOCHER : il faut les mettre en vente sur le site du Bon Coin.

Le bureau communautaire propose de privilégier la vente des logements de Heugnes en un seul tenant, au prix de 83 000 €. Il propose de fixer le prix de celui de Jeu-Maloches à 35 000 €. Les négociations sont envisageables sur ces deux biens. Panneau Pocket et Le Bon Coin seront les supports de communication.

Ces propositions seront soumises à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

Dossier n°6 : Résultat de la consultation pour les PCS/PICS

Dans la mesure où les communes concernées ne sont pas représentées au bureau, la Présidente propose de reporter l'examen de ce dossier.

Le bureau communautaire approuve le report de l'examen de ce dossier.

Dossier n°7 : Commande groupée pour les mesures de radon

La Présidente explique que toutes les communes n'ont pas répondu à la proposition, parmi lesquelles des communes qui doivent réaliser les mesures. Ces communes ont été relancées et les services de la CCEV attendent la fin de la semaine prochaine pour finaliser la consultation.

Dossier n°8 : Questions diverses

1) Réalisation d'un schéma directeur pour le développement des pistes cyclables

La Présidente explique que dans le cadre du dispositif Villages d'Avenir, les communes de Langé, Veuil et Vicq-sur-Nahon ont déposé un dossier portant d'une part sur la création d'un circuit nautique et d'autre part sur celle d'une piste cyclable menant jusqu'à Valençay. Sur ce dernier dossier, la progression est plus difficile. En effet, il ressort que l'intérêt pour le Conseil Départemental de s'investir dans une piste cyclable entre trois communes est limité. Cependant une étude d'opportunité serait un bon début pour un projet futur.

L'appel à projets de l'ADEME AVELO 3 est une piste de financement, mais il faut avoir un schéma cyclable ou ajouter sa réalisation pour pouvoir candidater aux axes 2 et 3 qui permettent le financement de la mise en œuvre de services vélo, de certains équipements tels que des arceaux, des stations de gonflage... ou des frais d'animations et communications.

Un schéma cyclable est constitué d'une première phase de diagnostic et d'une deuxième phase d'élaboration du projet (plan d'actions). Un schéma est assez détaillé dans les itinéraires nécessaires et doit traiter les discontinuités, il faut aussi réaliser un plan pluriannuel d'investissement. En général il est aussi intéressant de mettre en œuvre au cours de la réalisation de ce schéma de la concertation avec la population et les différents acteurs autour de ce sujet.

La Présidente demande si les élus souhaitent s'engager dans la réalisation de ce schéma. Le coût estimatif de ce schéma est de 50 000 € subventionné à 70%.

M. Philippe KOCHER : dans nos campagnes, ce n'est pas possible de faire des pistes cyclables.

M. Bruno TAILLANDIER : la CCEV n'aura pas les moyens de faire les travaux. Il est dommage que les communes concernées ne soient pas présentes pour expliquer leur projet.

Mme Alice CAILLAT répond que la date limite de candidature à AVELO 3 est fixée au 19 mai 2025.

La Présidente ajoute que le Pays doit réaliser une étude de la mobilité et que peut-être, cet aspect sera traité.

Le bureau communautaire émet un avis défavorable à la réalisation du schéma directeur d'aménagement des pistes cyclables.

2) Référent Laïcité mutualisé

Le statut de la fonction publique impose aux employeurs territoriaux de nommer un référent « laïcité » chargé d'apporter à leurs agents tout conseil utile au respect du principe de laïcité. La Présidente indique que la CCEV est en cours de formation de l'un de ses agents pour devenir référent « laïcité ». Elle propose aux communes qui le souhaitent de mutualiser ce poste en le mettant à disposition des communes. Pour ce faire, ces dernières doivent se rapprocher des services de la CCEV qui leur indiqueront la marche à suivre.

3) Mise en place d'un DATI à titre expérimental

Afin d'évaluer la pertinence du fonctionnement des DATI, la Présidente propose de doter l'un des agents à titre expérimental.

4) Mag'CCEV

M. Gilles BRANCHOUX indique que la commission « communication » a décidé de consacrer une ou deux pages aux animations estivales dans les communes.

La Présidente indique que ce n'est pas la vocation du magazine qui a pour but de promouvoir les actions de la CCEV et de mieux la faire connaître. Ce sujet a d'ailleurs déjà été abordé lors d'une précédente commission. Il avait été décidé de ne pas communiquer sur ce sujet considérant qu'il y a un très fort risque d'insatisfaction de la part d'organismes qui auraient été oubliés ou d'erreurs dans les intitulés, dates, etc.

Elle évoque aussi la difficulté à définir les événements qui pourront figurer dans cet agenda.

Elle rappelle que l'Office de Tourisme diffuse déjà un agenda similaire et exhaustif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.